



Délibération n°202507/04

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation et
d'affichage : 01/07/2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le 08 juillet à dix-huit heures et trente minutes

**Nombre de conseillers
En exercice : 17
Présents : 14
Votants : 16**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 1^{er} juillet 2025 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU, maire

PRÉSENTS : GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick

ABSENTS ET EXCUSÉS : LEFFRAY Stéphane
Mme ANNIC Ann qui donne pouvoir à Mme ROBIN Murielle
M ANNIC Régis qui donne pouvoir à Mme HUBERT Florence

Mme ROPARS Martine est élue secrétaire de séance.

PRÉSENTATION DU SCoT

Le projet du SCoT arrêté le 12 mai 2025 a été présenté par M le maire.

Au cours de cette présentation, a été évoquée la volonté de élus du Pays du Mans de respecter la loi Climat et résilience, notamment le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) du 22 août 2021, et d'appliquer la phase transitoire de 2030 à - 56%.

L'armature territoriale de Saint-Georges-Du-Bois en qualité de pôle intermédiaire périurbain, est reconnue comme pertinente.

Les ambitions énergétiques évoquées dans le volet AEC sont partagées par l'ensemble des élus.

Pour tous ces motifs, et bien que l'avis des communes ne soit pas obligatoire, le conseil municipal a émis, à l'unanimité, un avis favorable au projet du SCoT arrêté le 12 mai 2025.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU



Date de publication : 09/07/2025